



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey-Chambertin, le 5 juin 2023

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Préservation de la qualité de l'eau et
des milieux aquatiques
A l'attention de M. CIBAUD Emmanuel
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande de restauration d'une mare sur le hameau de la Chocelle à Gerland sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Référence : 2023_07_DDT

Madame la Directrice,

Par courriel du 20 avril 2023, vous m'avez transmis le dossier de demande visant la restauration d'une mare (800 m²) sur le hameau de la Chocelle à Gerland sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Le dossier doit être compatibles et conformes avec le SAGE de la Vouge révisé le 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique ;
- Dispositions IV-1 : Mettre en place des Plans de Gestion sur les Zones Humides prioritaires ;
- Dispositions IV-2 : Conserver les Zones Humides existantes.

Et le SDAGE RM 2022-2027, notamment avec :

- Orientation Fondamentale 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides ;
- Disposition 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides dans les territoires pertinents.

La CLE rappelle que dans le SAGE de la Vouge (disposition IV-1), il a été inscrit la mise en œuvre du Plan de Gestion de la ZH de la Chocelle (7.8 ha) afin d'améliorer le fonctionnement de la totalité des mares du site.

Après plusieurs années, le projet porté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge répond [enfin] à cet objectif.

En effet, la réhabilitation (la conservation) des mares rend de nombreux services écosystémiques **gratuits** comme :

- L'amélioration du cadre de vie général ;
- L'amélioration de la qualité des eaux ;
- Le soutien des étiages de la Vouge et l'atténuation des crues ;
- L'accès à des points d'eau pour lutter contre les incendies, de plus en plus fréquents [même en Côte d'Or] ;
- Être une source d'alimentation en eau du bétail et de la faune sauvage ;
- Être un lieu privilégié pour la biodiversité.

Le projet consistera à :

- La remise en lumière d'une partie de la mare ;
- Le curage hétérogène de la mare ;
- Le terrassement des berges en pente douce.

Pour toutes ces raisons, la CLE de la Vouge donne un avis favorable sur la demande de restauration d'une mare sur le hameau de la Chocelle à Gerland sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Toutefois, la CLE demande que la collectivité engage une démarche de concertation avec les autres propriétaires du site de la ZH de la Chocelle, afin de mettre à jour le Plan de Gestion de celle-ci (datant de 2011), dans l'objectif d'engager des travaux de réhabilitation de l'ensemble du cortège de mares (22 au total) au plus tôt.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO

